



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n° 4382/07

Arrêté n° 2341/2007

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT  
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES  
2007-2009**

Le Président du Conseil Général des  
Pyrénées-Orientales,

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** la loi n° 90- 449 du 31 mai 1990, modifiée, visant à la mise en œuvre du droit au logement et notamment les articles 2 à 8 ;

**VU** le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement ;

**VU** le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées approuvé le 17 octobre 2003 pour une durée de trois ans ;

**VU** le nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2007-2009 ;

**VU** la délibération du conseil général des Pyrénées-Orientales, en date du 18 décembre 2006, approuvant le contenu du nouveau plan et autorisant le président à cosigner avec le préfet le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ainsi que tout document s'y référant ;

**VU** l'avis favorable rendu le 12 mars 2007 par le comité régional de l'habitat ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de Préfecture des Pyrénées-Orientales par intérim et de M. le Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales;

.....

COSS

ARRÊTENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), ci-annexé, qui intègre les orientations de la loi portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006, est approuvé.

**ARTICLE 2** – Le terme du présent plan établi pour une durée de 3 ans est fixé au 4 février 2010.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Président du Conseil Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du département.

Perpignan, le 5 JUIL. 2007

Le Président du Conseil Général,

Le Préfet,



Thierry LAHASTE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Pour le Préfet  
l'Adjoint



Françoise HERVE